

M. Knowles: Lorsque le ministre présentera une mesure législative à ce propos, entend-il présenter en même temps le projet de refonte, promis depuis longtemps, de la loi sur les allocations aux anciens combattants et des autres lois intéressant les anciens combattants qui ont grand besoin d'être remises à jour?

M. MacDonald: Madame le Président, toutes ces questions sont actuellement à l'étude au ministère.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LES RECOMMANDATIONS DE PLUSIEURS COMMISSIONS—LE MINISTRE CHARGÉ D'EN COORDONNER L'APPLICATION

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Dans son rapport rendu public aujourd'hui, le vérificateur général invite le gouvernement à coordonner l'application des recommandations du rapport Lambert, de la Commission d'Avignon et du vérificateur général.

Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a décidé de charger un seul ministre de cette coordination et, le cas échéant, quel est ce ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, c'est le président du Conseil privé qui en est chargé.

M. Beatty: Ma question supplémentaire s'adresse soit au président du Conseil privé, soit au premier ministre. Dans son rapport rendu public aujourd'hui, le vérificateur général consacre tout un chapitre à la nécessité d'améliorer l'imputabilité et le contrôle dans les sociétés fédérales de la Couronne, comme le recommandait le bill C-27 que notre gouvernement avait présenté.

Étant donné que le discours du trône recommande la création de trois nouvelles sociétés de la Couronne, sans faire état de l'intention du gouvernement actuel de présenter à son tour une mesure législative concernant les sociétés de la Couronne, et qu'il n'y a rien à ce sujet dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, pourquoi le gouvernement refuse-t-il toujours d'agir ou de faire état de son intention d'agir pour améliorer l'imputabilité et le contrôle dans les sociétés de la Couronne?

● (1500)

M. Trudeau: Madame le Président, j'aurais pensé que l'ancien ministre était mieux placé que n'importe qui pour répondre à cette question. Il sait parfaitement que le gouvernement libéral a travaillé au moins pendant deux ans à une mesure concernant la responsabilité et le contrôle des sociétés de la Couronne et que le projet de loi donné au ministre lorsque son gouvernement a pris le pouvoir avait été préparé par notre gouvernement. Donc, il connaît parfaitement nos intentions à cet égard.

Privilège—M. W. Baker

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LA PRÉSUMÉE VIOLATION DU SECRET

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): J'ai donné à M^{me} le Président préavis d'une question de privilège concernant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy).

A 2 h 15 aujourd'hui, M^{me} le Président a déposé devant la Chambre des communes le rapport du vérificateur général à la Chambre des communes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979 et dans lequel il est fait mention des activités gouvernementales. Au début de la journée, avant que le rapport ne soit déposé à la Chambre des communes, chaque député a reçu une déclaration concernant les prestations d'assurance-chômage payées en trop en 1978 d'après l'évaluation du vérificateur général du Canada, déclaration faite par l'honorable Lloyd Axworthy, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 16 avril 1980.

Cela s'est passé ce matin, avant que le rapport ne soit déposé à la Chambre des communes et au moment même où le rapport du vérificateur général était communiqué à huis clos aux journalistes et aux députés, au cours d'une séance à laquelle un certain nombre de députés assistaient. J'ignore si le ministre y était ou non. Il n'avait peut-être aucune raison d'y assister. Sans le moindre doute, il faisait bien allusion au rapport du vérificateur général, car dans les documents qu'il a fait distribuer à l'avance dans tous nos bureaux on peut lire:

Le rapport annuel du vérificateur général déposé aujourd'hui . . .

C'est au passé, «déposé aujourd'hui». Et ensuite:

. . . évalue à 290 millions de dollars les prestations d'assurance-chômage qui auraient été payées en trop en 1978.

Puis il cite un certain nombre de chiffres puisés dans le rapport du vérificateur général.

Le fait est que les députés qui ont vu ce rapport étaient évidemment tenus au secret à ce propos tant que la Chambre des communes n'en était pas saisie. Je pense qu'il s'agit là d'une question fort grave, et à double titre. Premièrement, le ministre a manqué de courtoisie à l'égard du vérificateur général.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne sais pas si le ministre est au courant, mais le vérificateur général relève du Parlement et non de lui. Et d'un. Deuxièmement, il s'agit d'une violation des privilèges de la Chambre, ce dont un ministre devrait savoir se garder. Il faudrait exiger que le ministre s'excuse à la Chambre auprès du vérificateur général et qu'il donne au moins une explication à la Chambre des communes, après s'être excusé auprès d'elle d'avoir violé ses privilèges.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il est regrettable que pendant les vacances forcées dont le député a bénéficié depuis le 18 février, il ne se soit pas donné la peine de lire les rapports que son gouvernement avait publiés. S'il l'avait fait, il saurait qu'en octobre 1979 la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a publié son rapport annuel, auquel était joint le rapport consacré par le vérificateur général à l'activité de cette commission, et de la sorte les chiffres et les nombres exacts qu'il contenait ont été déposés en octobre 1979.